

RAPPORT N°25 : CONVENTION « GÉNÉRATION VÉLO »

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'ALF est lauréate de l'AAP « Génération Vélo ».

Le dispositif « Génération Vélo » permet d'aider au développement de la pratique du vélo chez les enfants, avec pour objectif de les rendre autonomes pour circuler à vélo à l'entrée au collège.

Il permet de disposer d'un financement pour l'apprentissage du « Savoir rouler à vélo » : les interventions programmées dans les écoles sont financées à hauteur de 50% du prix HT dans la limite des plafonds définis par Génération Vélo.

L'ensemble des communes du territoire ont été sollicitées pour s'inscrire dans ce dispositif ; M. le Président présente au Conseil le projet de convention avec les écoles inscrites dans le dispositif afin d'en établir le financement.

Cf- convention en annexe

Sur proposition du Président,

Délibération.

il vous est proposé :

- d'approuver le projet de convention ;
- d'autoriser M. le Président à la signer et tous les documents s'y rapportant ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.